

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
Séance ordinaire tenue le **11 février 2025 à 17 h (TEAMS)**

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	P
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	P
VACANT		***

ÉLÈVE

VACANT		***
--------	--	-----

PARENT

VACANT		***
--------	--	-----

PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

GAUTHIER, Céline	Enseignante	P
DANSEREAU, Normand	Enseignant	P
CHEVRETTE, Patricia	Personnel de soutien	P
VACANT	Personnel professionnel	***

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	---

PERSONNES RESSOURCES

LANGLOIS, Sébastien	Coordonnateur des services éducatifs FP / FGA	P
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
NOURY, Janick	Secrétaire de gestion	P

MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À 17 H 00.

Madame Geneviève Rinfret souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.
Vérification du quorum et régularité de la séance.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Catherine Dalpé, conseillère pédagogique, souhaite aborder le sujet des agendas scolaires de manière constructive. Elle désire sensibiliser le conseil d'établissement aux avantages que les élèves en formation générale des adultes pourraient tirer du retour de ce manuel. Elle met en avant plusieurs points à considérer. Elle souligne que tous les élèves n'ont pas accès à un téléphone portable ou à un appareil électronique personnel. De plus, une fois l'école terminée, ils n'ont plus accès à leur compte Outlook, ce qui les empêche de recevoir leurs documents. Par ailleurs, certains élèves ne se présentent pas à leurs examens, car ils n'ont pas de moyen pour noter la date et l'heure. En ISP, un cours est donné sur la conciliation travail-vie privée et comment organiser un horaire, ce qui inclut l'utilisation et l'organisation d'un agenda. Plusieurs enseignants font des agendas maison et demandent des impressions ce qui engendre des coûts considérables. En plus d'être un outil aidant, c'est un moyen qui permet de diffuser un grand nombre d'informations auxquelles les élèves n'ont pas accès, surtout s'ils ne disposent pas d'appareil numérique. Pour répondre à cette question, Madame Diane Vallée précise que ce n'est pas le conseil d'établissement qui doit approuver cette demande, mais plutôt les directions des établissements. Celles-ci soumettront ensuite leurs demandes à l'OP, puis au CÉ, afin que les frais engagés soient intégrés au bottin.

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024
5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. Activités de financement - fonds à destination spéciale (Approbation)(LIP art. 94 et 110.4);

- 5.1.1 Activités bowling (Centre d'excellence en santé);
- 5.1.2 Événement mise en forme (Centre de formation l'Argile);
- 5.1.3 Souper spaghetti (Centre d'excellence en santé);
- 5.1.4 Emballage Super C (Centre d'excellence en santé);
- 5.1.5 Demande de commanditaires (Centre d'excellente en santé);
- 5.1.6 Collation des grades (CMS).

5.2. Bottin des frais chargés aux élèves 2024-2025 (Amendements).

6. SUJETS POUR CONSULTATION

6.1. Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services en cours ou en prévision de l'an prochain (LIP art. 96.22 et 110.13);

6.2. Consultation pour l'amélioration, d'aménagements, de constructions, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles (LIP art. 96.22 et 110.13).

7. SUJETS POUR CONSULTATION

7.1. Budget révisé 2024-2025 (Information) (LIP art. 95, 96.24, 110.4, et 110.13);

7.2. Information sur les activités dans les centres (LIP art. 83, 96.12, 110.31, et 110.9);

7.3. Bottin des frais chargés aux élèves 2025-2026.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM) C.É. – F.P. 2025.02.11.35

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte à 18 h 43.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.É. – F.P. 2025.02.11.36

Le point 5.2, collation des grades a été retiré, car nous le retrouvons dans le point 5.1, activités de financement – fonds à destination spéciale.

Le point 7.3, l'agenda scolaire a été supprimé en raison du point à la question du public.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Céline Gauthier*
Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :
d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 15 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024 C.É.- F.G.A. 2025.02.11.37

Aucune modification n'est à apporter.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Céline Gauthier*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 26 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2024

AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

5.1. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION)(LIP art. 94 et 110.4);

- 5.1.1 Activité bowling (Centre d'excellence en santé);
Amasser des fonds dans le cadre du projet de voyage humanitaire au Togo, à l'hiver 2026.
C.É.- F.P. 2025.02.11.38

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Céline Gauthier*
Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :
d'approuver l'activité bowling telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.2 Évènement de mise en forme (CF l'Argile);
Cette initiative vise à offrir un service de remise en forme aux clients, tout en cherchant à générer des bénéfices et à recueillir des dons volontaires au profit d'une organisation engagée dans la lutte contre le cancer du sein. Ce financement permettra de suivre une formation sur les prothèses capillaires.
C.É.- F.P. 2025.02.11.39

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :
d'approuver l'évènement de mise en forme tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.3 Souper spaghetti (Centre d'excellence en santé);
Amasser des fonds dans le cadre du projet de voyage humanitaire au Togo, à l'hiver 2026.
C.É.- F.P. 2025.02.11.40

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Céline Gauthier*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver le souper spaghetti tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.4 Emballage Super C (Centre d'excellence en santé);
Amasser des fonds dans le cadre du projet de voyage humanitaire au Togo, à l'hiver 2026.
C.É.- F.P. 2025.02.11.41

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'approuver l'activité de l'emballage Super C telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.1.5 Demande de commanditaires (Centre d'excellence en santé);
Amasser des fonds dans le cadre du projet de voyage humanitaire au Togo, à l'hiver 2026.

REPORTÉ

- 5.1.6 Collation des grades (Centre multiservice des Samares);
Événement qui vient souligner les efforts et la persévérance des élèves qui ont réussi leur formation au cours de l'année scolaire pour l'obtention de leur diplôme.
C.É.- F.P. 2025.02.11.42

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Normand Dansereau*
Appuyé par *Marie-Pier Girard*

Et résolu :
d'approuver la collation des grades telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.1. BOTTIN DES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2024-2025 (AMENDEMENTS) ; C.É.- F.P. 2025.02.11.43

Monsieur Philippe Lanoue débute en décrivant l'inclusion d'une nouvelle page au bottin dédiée au programme 5298 en mécanique automobile au sein du centre de formation l'Argile. Il poursuit avec le programme en assistance dentaire en expliquant l'ajout de gants stériles, car les élèves se présentaient avec ce produit qui était non conforme. L'ajout d'un cahier a été intégré au programme AEP 4270, ce qui entraîne une réduction du prix de 9,00 \$. Pour conclure les modifications du bottin 2024-2025 concernant la formation FGA, une nouvelle procédure a été instaurée pour le programme d'intégration socioprofessionnelle. Désormais, au lieu que l'élève soit remboursé directement par Services Québec, un crédit "accordé" sera ajouté à son compte et c'est le centre qui recevra le remboursement de Services Québec.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Marc Pelletier*
Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :
d'approuver le bottin des frais chargés aux élèves tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS POUR CONSULTATION

6.1. CONSULTATION PAR LA DIRECTION SUR LES BESOINS DE L'ÉTABLISSEMENT EN BIENS ET SERVICES EN COURS OU EN PRÉVISION DE L'AN PROCHAIN (LIP ART. 96.22 ET 110.13); C.É.- F.P. 2025.02.11.44

Monsieur Philippe Lanoue nous informe des besoins au sein des établissements. Conformément à l'article 96.22 de la Loi sur l'instruction publique, une consultation a été réalisée auprès des différents centres. Il nous transmet ensuite les montants ainsi que le gel temporaire du budget du ministère. Il est également indiqué que l'acquisition de biens pour les élèves pourra être réalisée si cela s'avère absolument nécessaire. Il conclut en exposant les demandes de biens et de services de chaque établissement, qui seront transmises aux ressources matérielles chargées d'évaluer les requêtes.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

que le conseil d'établissement a été consulté par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services en cours ou en prévision de l'an prochain telle que déposée.

6.2. CONSULTATION POUR L'AMÉLIORATION, D'AMÉNAGEMENTS, DE CONSTRUCTIONS, DE TRANSFORMATION OU DE RÉFECTION DES LOCAUX OU IMMEUBLES (LIP ART. 96.22 ET 110.13); C.É.- F.P. 2025.02.11.45

Conformément à l'article 96.22 de la Loi sur l'instruction publique, une consultation a été réalisée auprès des différents centres. Monsieur Philippe Lanoue nous expose les demandes des besoins au sein des établissements en ce qui a trait à l'amélioration, la transformation et les rénovations majeures. Il précise que certaines demandes ont été soumises à plusieurs reprises afin que le ministère puisse donner la priorité à l'établissement.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Normand Dansereau*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

que le conseil d'établissement a été consulté par la direction pour les besoins d'amélioration, d'aménagements, de constructions, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles telle que déposée.

7. SUJETS POUR INFORMATION

7.1. BUDGET RÉVISÉ 2024-2025 (INFORMATION) (LIP ART. 95, 96.24, 110.4, ET 110.13);

Monsieur Philippe Lanoue expose les changements effectués sur le document initial. Il présente son rapport en détaillant les totaux des différents centres. Le centre de formation de l'Argile a connu une augmentation de 21,3 ETP, tandis que le centre de formation de Berthier a enregistré une baisse significative de 11,3 ETP, attribuée à une diminution de 16 élèves. De son côté, l'école hôtelière de Lanaudière a observé une hausse de 3,2 ETP. Concernant l'édifice des Industries (Affluents), le nombre d'élèves a dépassé les prévisions dans les deux programmes offerts, entraînant une augmentation notable de 14,40 ETP. Le centre de formation de Saint-Roch de l'Achigan a enregistré une hausse de 33,40 ETP, grâce à l'ouverture d'un groupe en septembre 2024, ce qui a eu un impact significatif sur l'augmentation des ETP. En revanche, le centre de formation de Montcalm a connu une baisse de 5,7 ETP, sans que le déménagement soit considéré comme une cause, et il est supposé qu'un rythme de sanctions plus lent que prévu en soit responsable. Le centre d'excellence en santé a enregistré une diminution de 80,4 ETP, ce qui entraîne des difficultés dans le budget révisé. De plus, le programme de soins infirmiers a compté 30 élèves de moins que prévu. Le CISSS s'étant désengagé, cela a entraîné une diminution des inscriptions au cours d'assistance à la personne en milieu de santé. En conclusion à la section du CESL, le cours sur le retraitement des dispositifs médicaux n'a pas pu avoir lieu en raison d'un manque d'espace disponible. En ce qui concerne la reconnaissance des acquis (RAC), la situation reste constante. Le service aux entreprises (SAE) a enregistré une augmentation de 42,5 ETP. La FGA reste stable, tandis que la FAD continue de croître. Monsieur Lanoue poursuit les explications du tableau des surplus et déficits excluant le fonds 9 de chacun des centres de formation. En résumé, nous anticipons, malgré tout un exercice financier équilibré pour 2024-2025.

7.2. INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DANS LES CENTRES (LIP ART. 83, 96.12, 110.31, ET 110.9);

Madame Karine Boisjoli commence en évoquant le colloque dont le but est d'améliorer la formation continue de l'ensemble des employés de tous les centres de formation. La thématique était axée sur la prévention, soit de mieux prévenir et intervenir de façon cohérente.

Diane Vallée nous informe sur la nouvelle localisation du centre Montcalm, qui a déménagé les 19 et 20 décembre 2024. Les élèves ont été accueillis le 7 janvier 2025 en présence des membres de la direction et du maire de Saint-Roch de l'Achigan.

Elle évoque également la semaine des enseignants, qui s'est déroulée du 2 au 7 février 2025, dans chacun des centres, afin de reconnaître leur excellent travail. Par la suite, elle aborde la semaine de la persévérance scolaire, prévue du 10 au 14 février 2025, avec des activités organisées dans tous les centres.

Pour conclure, elle aborde la question de la francisation : le 4 décembre 2024, le ministère de l'Éducation a annoncé un changement avec l'octroi de nouveaux fonds pour des cours supplémentaires. Le 17 décembre 2024, une lettre du ministère a précisé qu'il octroyait un montant supplémentaire de 20,97 ETP, ce qui a permis l'ouverture de nouveaux groupes à la fin janvier 2025, accueillant une vingtaine d'élèves. Elle conclut en soulignant que l'objectif de l'ETP ne doit pas être dépassé, afin de respecter le budget alloué par le ministre.

7.3. BOTTIN DES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2025-2026.

Le bottin sera dévoilé lors du prochain conseil d'établissement prévu le 15 avril 2025. Philippe Lanoue nous informe d'une hausse du prix du papier pour l'impression des manuels. Actuellement, le coût de la copie est de 0,04\$, mais il passera à 0,045\$, ce qui affectera la facturation aux élèves. Il s'efforcera de réaliser des analyses afin de minimiser l'impact de ces coûts.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE C.É.- F.P. 2025.02.11.46

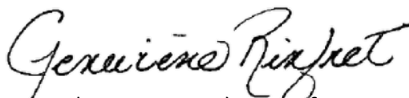
Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :
d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 52



Madame Geneviève Rinfret
Présidente



Madame Diane Vallée
Directrice